

*Capteme* L'an mil sept cent quarante sept, le six d'octobre,  
 sont nées et le meme jour ont été par moy vicair  
 sousigné baptisées deux fille jumelles scavoir marie margueritte (dont le  
 parrain a été charle marie evrard garçon de cette paroisse, et la  
 marrainne marie margueritte derain jeusne fille de cette  
 paroisse) et marie isabelle (dont le parrain a été pierre lievin  
 jeusne homme de cette paroisse et la marrainne marie isabelle  
 pichon tante du cotté paternelles desdites baptisées) toutes  
 deux filles de legitime mariage de jacque francois pichon  
 et de marie madelaine bommy. qui tous aussi ils ont bien  
 mois et an que dessus avec moy sousignés mais les deux  
 marrainnes ont mis leur marque ordinaires ayant declarées  
 ne scavoir ecrire de ce interpellées charle marie evrard  
pierre lievin jacques francois marque + de  
marque + de pichon marie margueritte derain  
marie isabelle pichon  
 L. c. Foubert vic

L'an mil sept cent quarante sept, le six d'octobre  
 sont nées et le meme jour ont été par moy vicair  
 sousigné baptisées deux fille jumelles scavoir marie margueritte (dont le  
 parrain a été charle marie evrard garçon de cette paroisse, et la  
 marrainne marie margueritte derain jeusne fille de cette  
 paroisse) et marie isabelle (dont le parrain a été pierre lievin  
 jeusne homme de cette paroisse et la marrainne marie isabelle  
 pichon tante du cotté paternelles desdites baptisés) toutes  
 deux filles de legitime mariage de jacque francois pichon  
 et de marie madelaine bommy. qui tous aussi ils ont bien  
 que le pere des dites baptisées ont les jours  
 mois et an que dessus avec moy sousignés mais les deux  
 marrainnes ont mis leur marque ordinaires ayant declarées  
 ne scavoir ecrire de ce interpellées charle marie evrard  
pierre lievin jacques francois marque + de  
marque + de pichon marie margueritte derain  
marie isabelle pichon

L. c. foubert vic